



Conditions générales de vente

Dans les présentes conditions générales, le terme « vendeur » désigne Automobiles Dangel SA, le terme « acheteur » désigne le client des Automobiles Dangel SA. Toutes ventes de notre part sont soumises aux présentes, auxquelles, sauf accord particulier, l'acheteur est réputé avoir adhéré. Les présentes conditions de vente prévalent sur toute stipulation contraire émanant de notre clientèle, qu'il s'agisse des conditions générales d'achat ou des conditions particulières figurant sur les bons de commande.

Généralités :

Automobiles Dangel SA se réserve le droit d'effectuer tout changement visant à améliorer les équipements commercialisés tant au niveau technique que de présentation sans obligation d'effectuer lesdits changements sur les équipements antérieurement.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente et invalide tout autre document fourni par l'acheteur.

Client/distributeur:

Automobiles Dangel SA, en tant que constructeur automobile, ne peut refuser, sauf motif technique et réglementaire, une commande d'équipement de véhicule et/ou de pièces détachées émanant d'un professionnel affilié à l'un des réseaux de distribution des constructeurs partenaires. De même, Automobiles Dangel s'engage à ne pas commercialiser ou distribuer ses produits par l'intermédiaire d'une personne physique ou d'une entité morale non affiliée à l'un des réseaux partenaires, sauf avec l'accord écrit d'un des constructeurs partenaires. Enfin, la vente par Automobiles Dangel SA aux particuliers doit obligatoirement passer par l'intermédiaire d'un point de distribution des réseaux partenaires.

Prix :

Les prix indiqués par nos représentants ou agents n'engagent la société Automobile Dangel SA qu'après confirmation écrite de notre Direction.

Nous nous réservons le droit de réviser les prix applicables à tous les ordres en cours en cas de changements indépendants de notre volonté tels que modifications de tarifs douaniers, fluctuations des cours de change, grèves, incendies, guerre ou tout cas de force majeure. Les prix sont ceux en vigueur au moment de la livraison. Ils s'entendent départ de notre usine, sauf conditions particulières préalablement convenues.

Commande :

Aucune commande ne pourra être modifiée ou annulée sans notre accord écrit. Les délais de réalisation de commande, sauf accord écrit et formel entre l'acheteur et le vendeur, sont donnés à titre indicatif et leurs non respects ne sauraient faire l'objet d'aucun recours.

Livraisons :

La livraison est effectuée soit par la remise directe des marchandises à l'acheteur, soit par un avis de mise à disposition, soit par la délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux du vendeur. L'acheteur est responsable des marchandises des leurs livraisons ; il s'engage à souscrire une assurance couvrant tous les risques de perte, vol, destruction ou responsabilité civile. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même rendues franco de port, au tarif le plus réduit. En cas de détérioration du matériel, au moment de la livraison, il appartient à l'acheteur d'émettre immédiatement toutes réserves, par écrit, auprès du transporteur.

Les délais de livraison, sont donnés à titre indicatif et leurs non respects ne peuvent donner lieu à dommages intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours.

Les emballages, sauf accord préalable, ne sont jamais repris. Dans le cas d'emballages spéciaux (mer avion bateau...), ceux-ci sont facturés au client.

Paiement :

Tout règlement intervenant après la date d'échéance donne lieu de plein droit à des pénalités au moins égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Toute facture recouvrée par notre service contentieux sera majorée de 40 Euros à titre de clause non réductible, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15%. Toute facture d'un montant inférieur à 50 Euros Hors Taxe sera majorée de 5 Euros Hors Taxe représentant les frais administratifs.

Nos factures sont payables à la commande, sauf accord préalable avec notre représentant ou agent et confirmation de la Direction des Automobiles Dangel SA.

Réserve de propriété :

Nonobstant les dispositions ci-dessus relatives aux livraisons et au transfert des risques, les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de toutes les factures en cours. A ce titre, nous nous réservons le droit d'exiger le retour des marchandises aux frais, risque et péril de l'acheteur.

Les chèques ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à compter de leur encaissement effectif.

Juridiction :

En cas de différend portant sur l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions, le litige devra être porté devant les tribunaux de Mulhouse, seul compétent, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de stipulations contraires dans les documents du co-contractant.

Garantie et service après-vente :

Nos équipements sont garantis 2 ans pièces et mains d'œuvre, 100 000 kilomètres, à dater de l'enregistrement de garantie (première immatriculation ou 6 mois après production). De plus, Dangel propose une extension de garantie jusqu'à 5 ans (ou 120000 kms). Voir tarifs.

Nos pièces sont garanties 1 an, pièces et main d'œuvre, à dater de la réception de la commande.

Toutefois, sont exclus de la garantie les défauts ou détériorations provoqués par une erreur de montage, une mauvaise utilisation, de la négligence dans l'entretien, par l'usure naturelle ou un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, ainsi que les pièces de consommation telles que pneus etc...

Extension de garantie:

L'extension de garantie s'applique sur tous les composants mécaniques Dangel, hors pièces d'usure, et couvre les pièces et la main d'œuvre, selon les barèmes de réparation définis après accord écrit.

Seules les pièces Dangel sont autorisées pour la réparation d'un équipement Dangel.

Le non-respect des conditions d'utilisation, définies dans la notice d'utilisation et d'entretien annulera l'extension de garantie et son extension.

Le non-respect du plan d'entretien indiqué dans le manuel d'utilisation annulera l'extension de garantie. L'entretien doit être effectué par un concessionnaire automobile et doit être justifié par factures.

Le dépassement du kilométrage maximal marque la fin de l'extension de garantie (3 ans 100 000kms, 4 ans 120 000kms ou 5 ans 120000kms).

Les défauts ou les dommages causés par une mauvaise utilisation, abus, ou négligence de l'entretien, par accident ou usure (erreur de montage, entretien défectueux, utilisation anormale ...) ou par une modification du produit non prévue ou spécifiée par le vendeur et pièces d'usure tels que les pneumatiques sont également exclus de la garantie ...